

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHE
Commune GRAVELINES

ARRETE DU MAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

RETRAIT DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE
À MONSIEUR LAURENT MASSON
Administration Générale

5. 5 - Délégation de Signature

Le Maire de GRAVELINES,

Vu l'Article L.2122-19 du Code Général des Collectivités Territoriales par lequel le maire peut accorder, sous sa surveillance et sa responsabilité, des délégations de signature au directeur général des services, au directeur général adjoint, au directeur général, au directeur des services techniques et aux responsables de services communaux,

Vu l'arrêté de délégation de signature n° AG-2020-27 en date du 9 juin 2020 concernant Monsieur Laurent MASSON,

Considérant le changement de poste de Monsieur Laurent MASSON,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Est retirée à Monsieur Laurent MASSON, à compter de ce jour, la délégation de signature pour les récépissés de pli d'huissier.

Article 2 : Le présent arrêt sera :

- Inscrit au registre des arrêtés de la commune ;
- Mis en ligne sur le site internet de la Ville ;
- Notifié à l'intéressée ;
- Transmis au Sous-Préfet de Dunkerque.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Je soussignée *Laurent MASSON*
Reconnais avoir reçu ampliation du présent arrêté qui peut faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de ce jour.
Notification faite le.....- 3 AOUT 2022 ..
[signature]

Fait à GRAVELINES, LE
Pour extrait conforme,
Le Maire,

29 JUL. 2022



Bertrand RINGOT

Reçu en Sous-Préfecture le
Mis en ligne sur le site de la Ville le

- 3 AOUT 2022
- 3 AOUT 2022